



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

CORPS D'INSPECTION
Inspection d'Académie
Inspection Pédagogique Régionale

PEVS
Pôle établissements et vie scolaire

Affaire suivie par :
Lionel Jeanneret, Olivier Lopez,
Aymeric Meiss
IA-IPR EVS
Référence :
LJ/OL/AM-MA

Téléphone
03 80 44 86-26
Télécopie
03 80 44 87 85
Courriel
vie.scolaire@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

Les IA-IPR
établissements et vie scolaire

à

mesdames et messieurs
les professeurs documentalistes
et CPE
s/c de mesdames et messieurs les
chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2017

Organisation générale du groupe EVS

Du fait du départ d'un inspecteur et de l'arrivée de deux nouveaux collègues, l'équipe EVS de l'académie de Dijon est maintenant composée d'un trio d'IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire. Ces changements ont entraîné une nouvelle répartition des missions pour la présente année scolaire. La nouvelle organisation se présente comme suit :

	Lionel Jeanneret	Olivier Lopez	Aymeric Meiss
Secteurs géographiques : suivi des établissements et des personnels	Nièvre et Yonne	Côte d'Or	Saône et Loire
Impulsion et pilotage des dossiers	Vie scolaire <u>Chargée de mission</u> : Virginie Sparta <u>Formateur académique</u> : Emmanuelle Guillon <u>Webmestre</u> : Stéphane Goudet	Documentation <u>Chargée de mission</u> : Laurence Peling <u>Formateur académique</u> : Etienne Boggio <u>Webmestre</u> : Johann Jambu	Vie scolaire <u>Chargée de mission</u> : Virginie Sparta <u>Formateur académique</u> : Emmanuelle Guillon <u>Webmestre</u> : Stéphane Goudet

Coordonnées et numéros utiles

Pôle Etablissements et Vie scolaire : Mireille Andriano	03-80-44-86-26	vie.scolaire@ac-dijon.fr
Inspecteur EVS : Lionel Jeanneret	06-70-44-62-72	lionel.jeanneret@ac-dijon.fr
Inspecteur EVS : Olivier Lopez	06-24-34-57-52	olivier.lopez@ac-dijon.fr
Inspecteur EVS : Aymeric Meiss	07-77-93-51-30	aymeric.meiss@ac-dijon.fr
Délégué académique à la vie lycéenne et collégienne : Benoit Clair	03-80-44-86-82	benoit.clair@ac-dijon.fr



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux collègues titulaires et stagiaires (professeurs-documentalistes et CPE) affectés à cette rentrée dans l'académie de Dijon.

Nous félicitons les quatre professeurs-documentalistes et les deux conseillers principaux d'éducation admis à la deuxième session de certification professionnelle d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA). Il s'agit d'Etienne Boggio, Sophie Gronfier, Johann Jambu et Daniel Janichon (Documentation), de Sophie Brunel et Stéphane Goudet (Education). Celles et ceux qui seront intéressés par cette certification pourront consulter le site académique avec profit. Une réunion tous publics se tiendra à Dijon le 3 octobre prochain à 17h30 et accessible en visioconférence dans les trois autres départements.

Orientations générales

Le ministre de l'Education nationale souhaite enclencher, dès cette année, une dynamique de confiance entre tous les acteurs du système et avec les usagers. Ce cercle vertueux s'appuiera sur plusieurs idées (la République, les excellences et la bienveillance). Les différentes nouvelles mesures prises s'inspirent de ces principes.

Ainsi, le respect d'autrui autour des valeurs de la République se concrétisera dans tous les établissements scolaires par plusieurs mesures. Parmi celles-ci, le développement de la pédagogie de la laïcité, la mise en place de l'enseignement moral et civique et du parcours citoyen ou encore la mobilisation de la réserve citoyenne de l'éducation nationale ont vocation à mieux faire partager les valeurs de la République à l'École et à préparer les élèves à l'exercice de la citoyenneté et la responsabilité individuelle et collective. La sécurisation des établissements, demeure, dans notre contexte de menace terroriste, une priorité absolue. Pour protéger les élèves, les enseignants et les personnels, une stratégie d'ensemble, cohérente, est déployée.

Par ailleurs, la recherche de l'excellence pour tous les élèves sera facilitée grâce aux marges de manœuvre laissées aux équipes éducatives. C'est également le sens de l'assouplissement et de l'enrichissement des enseignements au collège.

Enfin, la bienveillance visera à personnaliser le parcours de chaque élève et le programme Devoirs faits s'inscrit dans cette logique.

Tous ces chantiers concernent l'ensemble des personnels. Les professeurs-documentalistes et les CPE, en fonction de leurs spécificités respectives, doivent donc se mobiliser pour participer à la mise en œuvre collective des dispositions retenues dans chaque établissement.

Pistes de travail pour l'année scolaire 2016-2017

- Pour créer les conditions de la réussite des élèves, développer leur autonomie, et favoriser leurs initiatives, il importe de se préoccuper, en permanence, de la qualité de vie des élèves durant leur scolarité, dans toutes ses dimensions (dynamisation de la vie lycéenne et collégienne, lutte contre le harcèlement, les violences et les discriminations, amélioration des conditions de travail des élèves dans l'établissement et en internat, aménagement du temps et de l'espace). Cette réflexion collective, qui prend appui sur la mise en place du parcours citoyen, est au cœur du projet éducatif de chaque établissement. Les nouvelles enquêtes locales de climat scolaire (ELCS), déployées actuellement dans les collèges volontaires, puis dans l'année dans les lycées, pourront servir de support à la réflexion collective. Les CPE prendront toute leur part dans la lutte contre l'absentéisme et veilleront par ailleurs à ce que le registre des sanctions prononcées soit tenu à travers l'application académique (Faits Etablissements) mise en service l'an passé. En outre, votre impulsion ou votre implication sera nécessaire pour présenter et faire appliquer la charte de la laïcité. Par ailleurs, dans différents textes récents, le ministre a rappelé sa volonté que soit mise en œuvre une participation active des parents aux projets d'école et d'établissement qui reposera sur des échanges respectueux et constructifs.



Dans cet esprit, les espaces-parents doivent être développés. Un mémento national a été réalisé à cet effet.

- La nouvelle circulaire de mission des professeurs-documentalistes de 2017 invite à remplir et à équilibrer les trois missions qui leur sont confiées. Les CDI doivent ainsi poursuivre leur évolution en espaces de formation et d'accès à l'information ouverts à tous les membres de la communauté éducative. En outre, la mise à disposition de ressources numériques nouvelles, accessibles sur un portail documentaire, et leur utilisation de matériels nomades doivent s'accompagner de la mise en place d'une véritable éducation aux médias et à l'information. Celle-ci dispose d'un programme pour promouvoir cette nouvelle citoyenneté numérique, qui sera prochainement validée par une *attestation scolaire de maîtrise des compétences numériques*. Par ailleurs, une réflexion concertée et collective autour de la politique documentaire devra être engagée dans chaque établissement, sous l'impulsion des professeurs-documentalistes, afin de garantir à chaque élève un parcours info-documentaire progressif et continu. Ainsi, au collège ou au lycée, tous les leviers existants devront être utilisés (accompagnement personnalisé, parcours, EPI, TPE, projets pédagogiques) en collaboration avec les équipes pédagogiques. Des documents actualisés (Politique documentaire) au cours de l'année, seront proposés par l'inspection pédagogique pour formaliser cette réflexion collective. Enfin, il importe que les professeurs-documentalistes développent des outils de veille professionnelle pour conseiller utilement les équipes pédagogiques (nouveaux services et ressources numériques existantes).

Il convient donc que les conseillers principaux d'éducation et les professeurs-documentalistes confortent leurs synergies dans les établissements scolaires, à partir de leurs missions respectives (voir à ce propos le référentiel de compétences professionnelles de 2013 qui comprend des paragraphes spécifiques aux professeurs-documentalistes et aux CPE), et assument leur mission de conseil de la communauté éducative. Dans cette perspective, nous vous engageons à participer aux instances de concertation mises en place dans les établissements, notamment le conseil pédagogique.

Par ailleurs, nos plans d'inspection des professeurs-documentalistes et des conseillers principaux d'éducation seront calés sur les nouvelles modalités d'accompagnement des enseignants tout au long de leur carrière (PPCR : parcours professionnels, carrières et rémunérations). Une première vague de personnels des 6^{ème} 8^{ème} et 9^{ème} échelons ont déjà été avertis durant l'été de leur participation à un rendez-vous de carrière. Les modalités précises de leur organisation leur seront communiquées ultérieurement.

Enfin, l'accompagnement des personnels revêtira cette année plusieurs modalités complémentaires et nous permettra de présenter nos orientations et d'échanger sur leur mise en œuvre. L'animation des réseaux des CPE et des professeurs-documentalistes, coordonnée par les chargés de mission sera poursuivie, sous la forme de groupes de réflexion de production, à public désigné, dans la moitié des bassins avec des modalités de formation hybride (en présentiel majoritairement). Nous engageons les groupes à poursuivre la réalisation d'un tableau de bord qualitatif de bassin pour recenser les projets existants et les personnes-ressources et mutualiser les outils. Nous suivrons avec intérêt le travail des différents groupes et nous pourrons participer à une séance de travail. Nous vous invitons enfin à participer à la journée de l'université numérique d'automne qui se tiendra du 4 octobre 2017 au palais des congrès à Dijon.

Ressources et textes réglementaires

- L'école de la confiance : le dossier de presse de rentrée (<http://www.education.gouv.fr/cid119317/annee-scolaire-2017-2018-pour-l-ecole-de-la-confiance.html>)
- Circulaire de rentrée 2017 : circulaire n° 2017-045 du 9-3-2017 (http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=113978)



- Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : arrêté du 01-07-2013 au B.O. du 25-07-2013
- Livret des procédures disciplinaires (mis à jour Sept. 2017) bientôt disponible sur le portail intranet académique
- Lettre de rentrée commune des inspecteurs de l'académie de Dijon, adressée à tous les établissements en septembre 2017
- Guide du ministère (PPCR) :
<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>
- Mémento Espaces-Parents :
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents_eleves/24/3/Guide_methodologique_595243.pdf

Nouveaux textes réglementaires

- Missions des conseillers principaux : circulaire n°2015-139 du 10-08-15 au B.O. n°32
(http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91890)
- Mission des professeurs-documentalistes : circulaire n° 2017-051 du 28-3-2017 au B. O. n°13
(http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=114733)
- Parcours Avenir : A. du 01-07-15 au J.O. du 07-07-15
- Parcours d'éducation artistique et culturelle : A. du 01-07-15 au J.O. du 07-07-15
- Parcours citoyen : consulter la fiche sur Eduscol
- Programme Éducation aux médias :
http://eduscol.education.fr/technocol/nouveaux_programmes/programme_2016_emi/view
- CAFFA : www.ac-dijon.fr/cid95469/certificat-d-aptitude-aux-fonctions-de-formateur-academique.html

Sites académiques

- Documentation : cdi.ac-dijon.fr
- Vie scolaire : cpe.ac-dijon.fr
- Portail intranet académique (<https://pia.ac-dijon.fr/envole/portal/mypage.php#tab/66873>)

Ressources pédagogiques

- m@gistère : plate-forme de formation, pouvant être utilisée dans le cadre du plan de formation continue et en auto-inscription
(<http://magistere.education.fr/ac-dijon/login/>)
- Brochure du CLEMI, Médias et information, on apprend !, édition 2017-18
- Former à la recherche d'informations : université de Montréal, URFIST (méthode Cerise), etc.,
- APDEN, Vers un curriculum en info-doc, décembre 2014

Nous serons à vos côtés pour vous accompagner dans vos différents projets et nous vous souhaitons une excellente année scolaire !

A Dijon le 7 septembre 2017,

**Les IA-IPR Établissements et vie scolaire,
Lionel Jeanneret, Olivier Lopez et Aymeric Meiss**